



Saint-Agnin-sur-Bion, le 29 juin 2023

De nouveaux aménagements au carrefour du Moule-Café pour plus de sécurité

Ce matin, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné de Bernard Perazio, Vice-président chargé des mobilités et de la construction publique, ainsi que des conseillers départementaux Cathy Simon et Jean Papadopulo, ont inauguré les nouveaux aménagements du carrefour du Moule-Café. Ces travaux améliorent la sécurité de l'arrêt de car positionné sur la RD 522.

Le 22 février 2021, Esteban Dugué, un collégien de 11 ans, s'est fait renverser par une voiture alors qu'il traversait la chaussée sur le passage piétons après être descendu du car scolaire à l'arrêt Le Moule-Café, ce qui lui a causé de graves blessures aux jambes. Le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la Vice-présidente à l'éducation, Cathy Simon, avaient rapidement rendu visite à la famille et s'étaient engagés à réaliser des aménagements visant à sécuriser l'arrêt de car du Moule-Café.

Cet arrêt de car était alors en alvéole dans la direction de Bourgoin-Jallieu et en ligne dans l'autre sens. Il était aménagé, signalé et éclairé mais lorsque le car était arrêté dans l'alvéole, le piéton pouvait être masqué par celui-ci.

Dès mars 2021, des travaux de sécurisation ont été réalisés en renforçant notamment la signalisation horizontale (résine, passage piétons, zebra) et verticale. Des balises ont également été ajoutées en 2022.

Le chantier des aménagements définitifs, d'une durée de 8 mois, a débuté en octobre 2022 et a consisté à :

- sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes du secteur par des feux tricolores ;
- réduire la vitesse des usagers de la RD 522 en classant ce secteur en agglomération et en utilisant la signalisation lumineuse pour faire de la micro régulation ;
- renforcer la sécurité des piétons en repositionnant les passages piétons et les arrêts de car et en assurant leur desserte par des trottoirs ;
- créer une bande cyclable en continuité de celle existante.

L'opération a coûté 500 000€ TTC et a été entièrement prise en charge par le Département.



« Grâce aux aménagements réalisés ici, la vitesse des automobilistes a diminué de 15 à 20 km/h. Ces aménagements fonctionnent, et j'en suis heureux car à travers eux, ce que l'on souhaite, c'est qu'il n'y ait plus d'accidents comme celui qu'a connu Esteban. La sécurité est notre priorité : elle a un coût mais elle n'a pas de prix », déclare Jean-Pierre BARBIER, Président du Département.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr